



Manifeste électoral 2019 Organisation des Suisses de l'étranger

Résumé

En vue des élections fédérales 2019, l'Organisation des Suisses de l'étranger (OSE) entend jouer au mieux son rôle d'organisation de défense des intérêts des 760'200 Suisses vivant à l'étranger.

En accord avec ses quatre missions de base qui consistent à informer, relier, défendre et conseiller les membres de la Cinquième Suisse, l'OSE soumet aux partis et acteurs politiques suisses des requêtes prioritaires résumées en huit points dans ce manifeste électoral 2019.

Nous leur demandons ainsi de bien vouloir s'engager en faveur des membres de la Cinquième Suisse afin de :

- **Permettre l'exercice des droits politiques depuis l'étranger**
(Vote électronique, participation à l'élection des députés au Conseil des Etats, encourager les projets pilotes pour l'envoi du matériel de vote par Internet tout en respectant les conditions de sécurité)
- **Etablissement et maintien des relations auprès d'un institut bancaire en Suisse pour les Suisses de l'étranger sans discrimination**
- **Assurer la mobilité internationale de la population suisse**
Accord-cadre Suisse – UE et en priorité la libre circulation des personnes, élimination d'obstacles et amélioration de la coordination des systèmes de sécurité sociale (AVS/AI, assurance-maladie, etc.)
- **Maintien d'un encadrement consulaire adéquat**
Réseau consulaire suffisant, développement de la cyberadministration, renforcement du rôle des consuls honoraires et collaboration avec des pays amis en matière consulaire
- **Développement du réseau des écoles suisses à l'étranger**
- **Renforcement de la présence internationale de la Suisse**
Soutien aux swissnex, aux réseaux culturels suisses à l'étranger, soutien à la recherche internationale, etc.
- **Augmentation de la représentativité du Conseil des Suisses de l'étranger** en tant qu'organe parlant au nom de la Cinquième Suisse par une élection directe de ses délégués
- **Développement de la communication avec la Cinquième Suisse**
Revue Suisse, Gazzetta Svizzera, swissinfo

Pourquoi faut-il s'engager en faveur des Suisses de l'étranger ?

760'200 Suisses vivent à l'étranger, cela signifie que 10% de notre population nationale vit temporairement ou en permanence à l'étranger. Ce chiffre augmente chaque année.



Parmi eux, 172'000 sont inscrits sur un registre électoral pour exercer leurs droits politiques, soit l'équivalent du corps électoral de cantons tels que le Tessin, le Valais ou encore la Thurgovie. Ce nombre est également en augmentation chaque année.

L'Organisation des Suisses de l'étranger (OSE) en appelle à l'opinion publique, aux personnalités politiques et aux autorités du pays pour qu'elles prennent conscience du rôle fondamental de la Cinquième Suisse.

Notre pays a un intérêt vital à utiliser de façon systématique les ressources de la Cinquième Suisse, ses connaissances, ses expériences et ses contacts et à intégrer davantage nos compatriotes à l'étranger dans les processus de décision.

Dans la perspective des élections fédérales de 2019, l'OSE soumet aux partis et acteurs politiques le catalogue suivant des préoccupations et attentes de la diaspora suisse pour la prochaine période législative.

1. Permettre l'exercice des droits politiques depuis l'étranger

Il en va de l'intérêt de la Suisse d'utiliser les connaissances et les expériences de ses concitoyens à l'étranger et de les intégrer à la prise de décisions politiques. Afin de permettre à tous les électeurs à l'étranger de participer à ce processus, il faut introduire d'urgence et à une vaste échelle le vote électronique. Il faut également leur permettre d'élire les députés au Conseil des Etats et encourager les projets pilotes pour l'envoi du matériel de vote par Internet. Les conditions de sécurité voulues par la Chancellerie fédérale qui est en charge du projet, doivent impérativement être remplies.

Le Conseil des Suisses de l'étranger a ainsi rappelé durant sa séance du 23.3.2019 qu'il est favorable à l'introduction du vote électronique, mais que, conscient de la problématique de la sécurité, il prend au sérieux les craintes que ce système soulève.

Il en va également du maintien d'une démocratie vivante que de permettre aux Suisses de l'étranger, mais aussi aux plus jeunes générations, de pouvoir exercer leurs droits politiques grâce à ce nouveau canal de vote.

2. Etablissement et maintien des relations auprès d'un institut bancaire en Suisse pour les Suisses de l'étranger sans discrimination

Les Suisses de l'étranger représentent une catégorie importante des clients des banques suisses. Depuis 2008, de nombreux Suisses de l'étranger en conformité avec les lois fiscales de leur pays de résidence se sont vu refuser la possibilité de maintenir des relations bancaires en Suisse. Les principales raisons qui requièrent le maintien de relations bancaires en Suisse sont :

- Le versement des rentes du 2^e pilier (certains instituts exigent un compte en Suisse)
- Le trafic des paiements liés à une assurance-maladie en Suisse
- Le paiement d'hypothèques ou de loyers pour un bien immobilier en Suisse

Il est important que les Suisses de l'étranger, quel que soit leur pays de résidence, puissent effectuer des paiements en Suisse ou mener des opérations sur des biens immobiliers en Suisse et cela sans discrimination par rapport aux Suisses de l'intérieur.



3. Assurer la mobilité internationale de la population suisse

Les obstacles à la mobilité doivent être éliminés et il faut examiner systématiquement les nouveaux actes législatifs pour s'assurer qu'ils sont compatibles avec la mobilité. L'accord-cadre entre la Suisse et l'UE dont fait partie la libre circulation des personnes est indispensable.

Il est important que les 464'000 Suisses vivant dans un pays de l'UE puissent continuer à profiter des acquis de Schengen, mais aussi que tout Suisse désirant se rendre dans un pays de l'UE puisse le faire.

Il faut aussi s'assurer que les lacunes en matière d'assurances sociales soient éliminées. Des problèmes existent pour les assurances des étudiants, des personnes qui n'exercent pas une activité lucrative ainsi que des personnes séjournant dans des pays où le système d'assurances sociales est insuffisant. Il en va de même pour l'assurance-maladie dans les pays de l'UE, qui repose sur la coordination de systèmes de sécurité sociale différents. Pour y remédier, le réseau des conventions de sécurité sociale doit être complété.

Dans le domaine de la formation également, des obstacles doivent être levés (reconnaissance de diplômes, contributions pour l'instruction des jeunes Suisses de l'étranger, offres de formation à l'étranger, participation à des programmes favorisant la mobilité).

4. Maintien d'un encadrement consulaire adéquat

Le réseau et l'assistance consulaires ont été sévèrement réduits au cours des dernières années. Une nouvelle réduction de l'assistance de la diaspora suisse serait irresponsable. Il faut mettre un frein au démantèlement du réseau de nos représentations. La décision touchant la localisation d'un service consulaire doit tenir compte en priorité de la taille et de l'importance de la communauté suisse qui en dépend.

Pour compléter le réseau des représentations professionnelles, il faut désigner davantage de consuls honoraires et doter ceux-ci des ressources nécessaires. Pour l'introduction de la communication électronique avec les autorités (administration électronique), un coup d'accélérateur est indispensable. Dans le domaine consulaire, il est opportun d'ouvrir une collaboration ciblée avec les pays amis (par exemple, pour le relevé des données biométriques).

5. Développement du réseau des écoles suisses à l'étranger

La Loi sur la transmission de la formation suisse à l'étranger concerne en priorité le réseau des 18 écoles suisses à l'étranger. La loi a clairement pour volonté de faire de ces écoles un vecteur de la culture suisse au niveau international.

Il est donc important de créer les conditions cadres afin de faciliter la transmission du « swissness » dans les écoles suisses à l'étranger, notamment à travers le personnel enseignant. Pour atteindre cet objectif, il est important que le statut des professeurs des écoles suisses à l'étranger soit revu pour être attractif et uniformisé à l'échelle de toutes les écoles suisses à l'étranger. Il faut s'assurer que le développement du nombre d'écoles suisses à l'étranger devienne une réalité et soit encouragé par la Confédération.



6. Renforcement de la présence internationale de la Suisse

Cela passe par le soutien aux échanges internationaux et à la mobilité de nos concitoyens dans les domaines de la recherche, de l'économie, de la culture. Cela passe aussi par le soutien apporté à des organismes tant étatiques que privés qui œuvrent à la présence de la Suisse dans le monde. Il peut s'agir des swissnex à l'étranger, des programmes d'échanges tels qu'Erasmus+ pour les étudiants, Horizon 21 pour les chercheurs, etc.

7. Augmentation de la représentativité du Conseil des Suisses de l'étranger

Aujourd'hui, le Conseil des Suisses de l'étranger, organe suprême de l'OSE, se compose essentiellement de délégués des associations suisses à l'étranger. Il s'agit d'élargir sa base électorale aux Suisses qui ne sont pas nécessairement membres d'un club suisse à l'étranger dans le but de devenir plus représentatif de la communauté suisse à l'étranger. Cela passe par un nouveau mode d'élection.

Cela répond également à un besoin exprimé par la base, par les partis politiques ainsi que par le chef du Département fédéral des affaires étrangères qui souhaite renforcer la collaboration avec l'OSE en vue de permettre une élection du Conseil des Suisses de l'étranger par vote électronique en 2021.

Des tests concluants ont été réalisés en 2017 au Mexique et en Australie.

8. Développement de la communication avec la Cinquième Suisse

Il est fondamental d'informer au mieux les Suisses de l'étranger, qu'il s'agisse de leurs droits et devoirs en tant que citoyens suisses, mais aussi pour qu'ils puissent exercer leurs droits politiques en connaissance de cause. A cette fin, la « Revue Suisse », publication envoyée à tous les Suisses de l'étranger inscrits auprès d'un consulat ou d'une ambassade, est un média prioritaire. Editée en 5 langues et envoyée six fois par année, la « Revue Suisse » joue également le rôle de feuille d'avis officielle de la Confédération. Il en va de même pour la « Gazzetta Svizzera » envoyé aux Suisses d'Italie.

Swissinfo constitue également un canal d'informations privilégié pour les Suisses de l'étranger. Les dossiers spéciaux en vue des votations et des élections réalisés par swissinfo sont ainsi fondamentaux.

L'utilisation des réseaux sociaux doit être intensifiée afin de mieux communiquer avec les Suisses de l'étranger, surtout les plus jeunes. Il est important que ces médias à destination des Suisses de l'étranger voient leur offre maintenue, voire étendue.

ASO_25.06.2019